

DEETSLETTER >>

Lettre d'informations de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique



TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES

Elections syndicales TPE : VOTEZ !

Vous êtes salariés d'une entreprise (de moins de 11 salariés) ou employé à domicile ? **Du 25 novembre au 9 décembre 2024, votez pour le syndicat qui vous représentera.**

Pourquoi voter ?

Choisir une organisation syndicale : c'est utile !

- **Pour être mieux représenté** pour négocier votre convention collective (salaires, primes, temps de travail, congés, formations, conditions de travail, etc.), ainsi que dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) qui vous informent et vous conseillent sur vos droits.
- **Pour être mieux conseillé** sur vos droits, en tant que salarié d'une très petite entreprise ou employé à domicile, sur les évolutions qui concernent votre branche professionnelle et sur les démarches à effectuer auprès de votre employeur.
- **Pour être défendu** au sein des conseils de prud'hommes.

Vous êtes bien inscrits sur la liste électorale ? Comment voter ? Retrouvez les informations utiles → [ICI](#)



SUJETS

Elections syndicales TPE : VOTEZ !

Apprentissage : une cellule régionale interministérielle d'accompagnement en Martinique

2^{ème} édition Trophées administrations & entreprises inclusives

Devenez inspecteur / inspectrice de la DGCCRF

Des problèmes lors de vos achats ? Pensez à SignalConso !

Appel à projets : Expérimentation Territoire Zero non recours

Apprentissage : une cellule régionale interministérielle d'accompagnement en Martinique

La Cellule régionale interministérielle assure un suivi de l'accompagnement par les centres de formation d'apprentis (CFA) des jeunes en recherche d'un contrat d'apprentissage et propose un accompagnement aux postulants à l'apprentissage qui sont à la recherche d'un contrat d'apprentissage ou d'une place en CFA.

Les entrées en formation par apprentissage s'accroissent lors du dernier trimestre de chaque année. Durant cette période, les néo-bacheliers, les demandeurs d'emplois et les personnes qui souhaitent se former en alternance recherchent activement un employeur afin de concrétiser leur projet professionnel.

Comme l'année dernière, la DEETS Martinique mobilise pour la rentrée 2024 un panel d'acteurs qui interviendra en complément des actions menées par les CFA pour faciliter la conclusion d'un contrat d'apprentissage avec un employeur. Ils constituent la cellule régionale interministérielle d'accompagnement vers l'apprentissage de Martinique.

Comment solliciter cette cellule ?

Retrouvez toutes les informations → [CLIQUEZ ICI.](#)



2^{ème} édition du Concours des administrations et entreprises inclusives en Martinique

Le MEDEF Martinique, la DEETS (Direction de l'Economie de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) et l'ARS (l'Agence Régionale de Santé) lancent le concours - 2^{ème} édition " Des administrations & entreprises inclusives de Martinique ", dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, le 18 novembre 2024 ; dont le thème retenu cette année est « Transition numérique, un accélérateur pour l'emploi des personnes handicapées ».

Le concours a pour objectif :

- de sensibiliser les employeurs à l'inclusion du handicap au sein de l'entreprise,
- de valoriser, promouvoir la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées qui a lieu chaque année au mois de novembre,
- de pérenniser et développer les actions autour du handicap dans l'entreprise en Martinique.

Téléchargez le dossier de candidature → [ICI](#)

Date limite de dépôt des dossiers : 18 octobre 2024



**CONCURRENCE, CONSOMMATION,
REPRESSION DES FRAUDES ET
METROLOGIE LEGALE**



Devenez Inspecteur/inspectrice de la DGCCRF



Enquêter pour protéger les consommateurs et les entreprises : devenez inspecteur/inspectrice de la répression des fraudes (CCRF) !

La Direction Générale de la CCRF recrute ses inspecteurs et inspectrices par concours et, pour certains cas particuliers, sans concours.

Les inscriptions au concours pour le recrutement 2025 sont ouvertes du 16 septembre au 15 novembre 2024.

Rattachée au ministère de l'Économie et des Finances, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) travaille au cœur des problématiques de la vie quotidienne des consommateurs et des entreprises.

Le concours est ouvert par voie interne et externe.

Retrouvez les **détails de l'inscription** → [ICI](#)

Plus d'infos sur le [site de la DGCCRF](#)

**CONCURRENCE, CONSOMMATION,
REPRESSION DES FRAUDES ET
METROLOGIE LEGALE**



Des problèmes lors de vos achats ? Pensez à SignalConso !

Promotions non appliquées, achats non livrés, facture incompréhensible... Signalez votre problème à l'entreprise concernée et renseignez-vous sur vos droits grâce au site internet Signal.conso.gouv.fr.

Le site Signal.conso.gouv.fr est un outil gratuit géré par la DGCCRF qui permet de signaler en quelques clics des problèmes rencontrés par un consommateur avec un professionnel : **prix non affiché, retard de livraison, clauses abusives, refus de garantie, difficulté à se faire rembourser, etc.** Le professionnel concerné peut alors répondre pour trouver une solution à l'amiable. Signal.conso.gouv.fr accompagne également le consommateur dans ses démarches afin de lui préciser ses droits. Il peut ainsi être redirigé vers l'interlocuteur approprié : association de consommateur, médiateur, justice...

Retrouvez toutes les informations utiles → [ICI](#)





Appel à projets : Expérimentation Territoire Zéro Non-Recours

Dans le cadre de l'expérimentation « **Territoire Zéro Non-Recours** », l'ETAT et la CTM lancent un appel à projets qui a pour objet de lutter contre le non-recours aux droits sociaux. Celui-ci recouvre toute situation où une personne éligible à la perception des aides, prestations, et/ou services n'en bénéficie pas.

Les droits sociaux recouvrent à la fois les aides et prestations légales (minima sociaux, prime d'activité, prestations familiales, complémentaire santé solidaire, aides au logement, chèques énergie...) et les aides et prestations extralégales versées notamment par les collectivités territoriales, les CCAS ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au titre de leurs compétences d'insertion ou d'action sociale.

Retrouvez l'intégralité de l'appel à projets et informations utiles → [ICI](#)

Calendrier :

Octobre 2024 : Instruction des dossiers et sélection des projets

Novembre 2024 : Lancement des expérimentations



PREPAREZ-VOUS
Préparé kow

- Mettez vos animaux à l'abri
- Renforcez les toitures
- Consolidez et protégez votre habitation
- Vérifiez votre matériel
- Mettez vos documents importants en sécurité

SAISON CYCLONIQUE
Soyez prévoyants et constituez votre kit d'urgence.
→ consultez [la plaquette de bonnes pratiques !](#)

Salariés d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employés à domicile

VOTEZ

pour le syndicat qui fera valoir vos droits

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

par courrier ou en ligne sur election-tpe.travail.gouv.fr

DEETS MARTINIQUE

2 AVENUE DES ARAWAKS Immeuble EOLE 1
97200 Fort-de-France
0596 44 20 00



Suivez notre actualité sur le site martinique.deets.gouv.fr

Directeur de publication – Yannick DECOMPOIS
Conception et rédaction Service Communication DEETS Martinique – septembre 2024

